

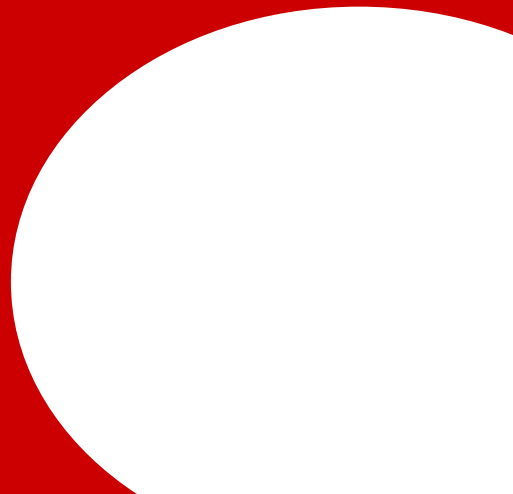
Projet Conseillers numériques.

Rencontre territoriale #1 – vendredi 26 février 2021

Ordre du jour

- Contexte : l'inclusion numérique à la Métropole de Lyon
- Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt Conseillers numériques et réponse aux questions
- Présentation de la méthodologie suivie pour le déploiement des conseillers sur le territoire
 - Présentation de l'indice de fragilité numérique
 - Focus sur les demandes déjà remontées
 - Formulaire projet Conseillers numériques
 - Planning
- Ressources utiles

1. Contexte : l'inclusion numérique à la Métropole de Lyon.



Mise en place d'un réseau Métropolitain des acteurs de l'inclusion numérique : Res'IN !



Développement d'outils : cartographie des acteurs et plateforme de ressources à destination des structures de médiation et aidants numériques (à venir).

[Accéder à la cartographie](#)



Expérimentation du Pass numérique #APTIC en lien avec d'autres partenaires du territoire : CAF, Pôle emploi, PIMMS, MMle...

Déploiement depuis fin 2020 sur plusieurs territoires « pilotes » : Lyon 7-8, Oullins, Ecully. D'autres territoires à venir.

[Pour en savoir plus](#)



Développement d'outils innovants favorisant l'inclusion des citoyens grâce au numérique : drive facile, coffre-fort numérique sécurisé et accessible...

[Pour en savoir plus](#)



Mise en place d'une stratégie mécénat autour de l'inclusion numérique pour favoriser l'implication d'acteurs privés dans le financement d'actions d'intérêt général : don de matériel, mécénat de compétences...



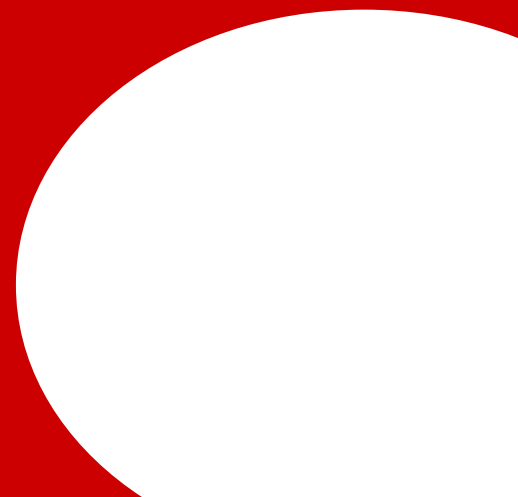
Réflexions autour d'un observatoire de l'inclusion numérique pour mieux comprendre la fracture numérique sur notre territoire.



Mise en œuvre d'une Coordination territoriale de l'inclusion numérique visant à mettre en place une stratégie locale d'IN associant largement tous les acteurs publics et privés du territoire.

[Pour en savoir plus](#)

2. L'appel à manifestation d'intérêt Conseillers numériques.



L'AMI en bref



Un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du plan de relance. Ouvert aux collectivités dans un premier temps et à des structures privées (associations, entreprises...) début mars.

200M€

sur 2 ans dédiés à la formation et le recrutement de

4000

conseillers pour faire de l'accompagnement numérique dans différents lieux de passage

Accueils de mairie, médiathèques,
MDM, centres sociaux, accueils CAF...



<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Comment fonctionne l'AMI ?



Candidats Conseillers numériques



Structures accueillantes

S'inscrivent

Manifestent
un intérêt



Plateforme conseiller-numerique.gouv.fr

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Valide et
finance

Donne mandat / fournit les infos

GRAND LYON
la métropole

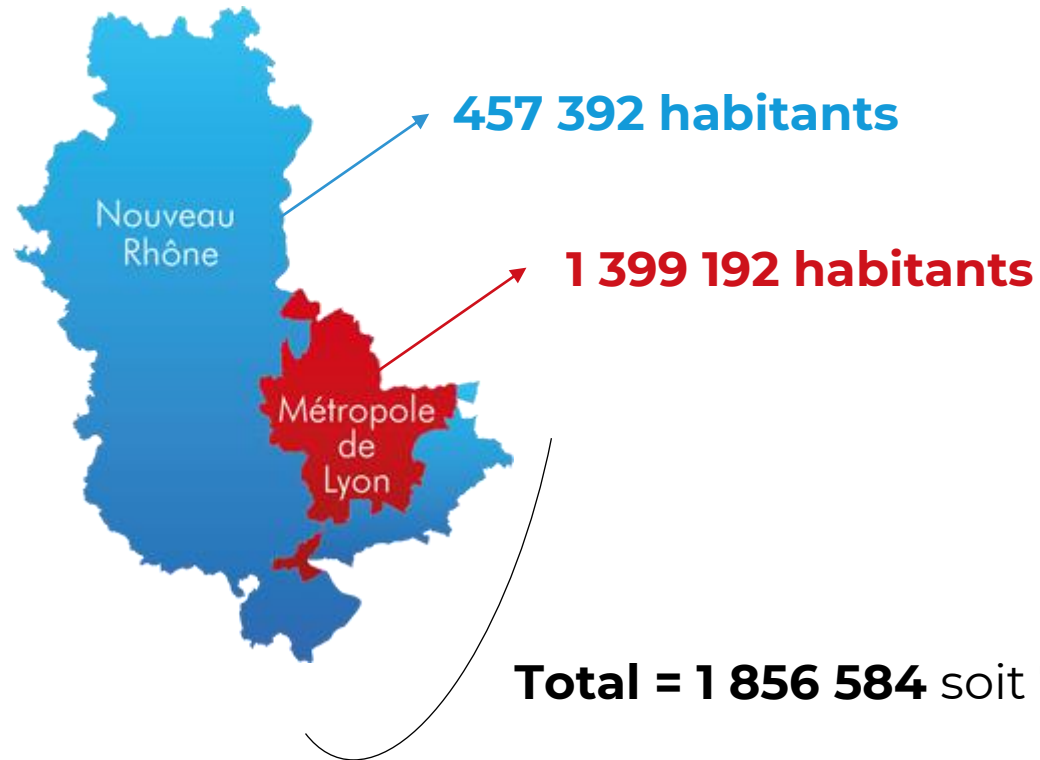
**PRÉFET
DU RHÔNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chef de fil / Coordonne les demandes / propose
un projet territorial d'ici la fin du mois de mars

Emet un avis

Combien de conseillers numériques sont alloués au territoire ?

Entre 49 (fourchette basse) et 65 (fourchette haute) pour l'ensemble du département (données ANCT)



Accord pour **50 conseillers** sur la métropole
15 sur le Nouveau-Rhône



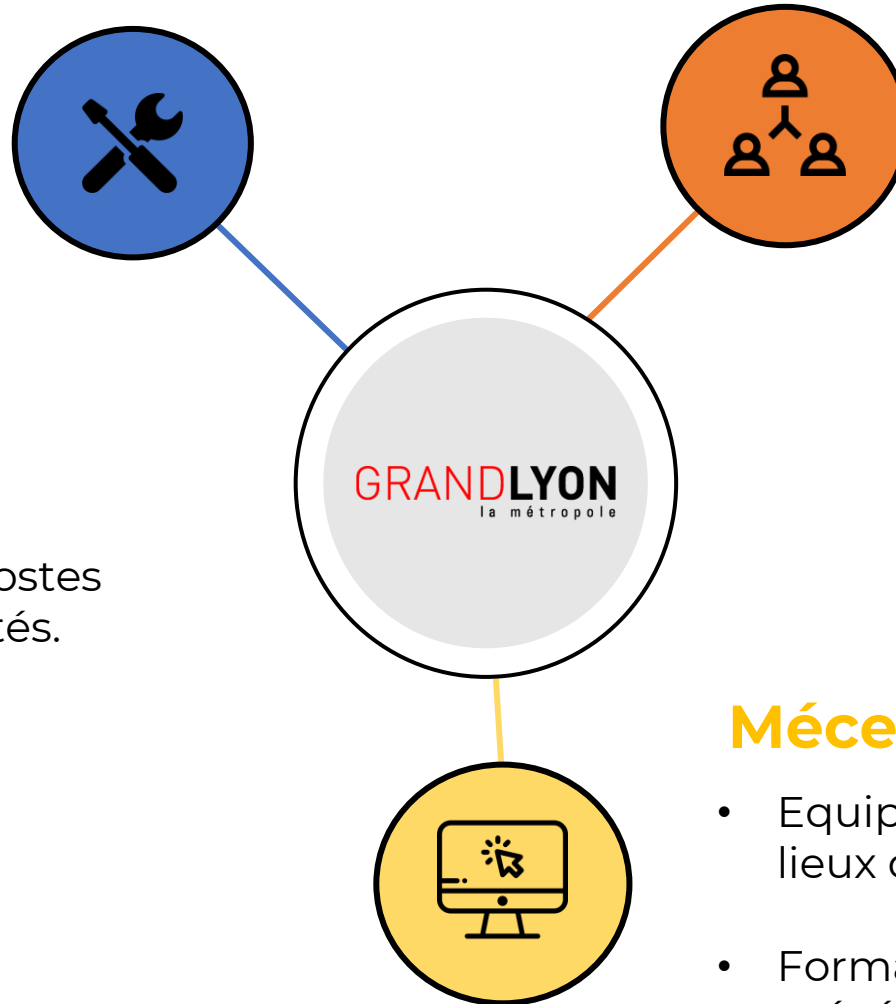
Ces chiffres doivent s'entendre **pour le territoire** et non la collectivité

Si des besoins + importants émergent, il pourra être envisagé d'en faire part à l'ANCT pour obtenir plus de postes par la suite

Quel apport de la part de la Métropole ?

Ingénierie

- Lien ANCT / territoire
- Cohérence territoriale
- Appui juridique
- Appui au recrutement (forum emploi) et analyse des candidatures.
- Proposition du portage des postes via la MMIE pour les collectivités.



Coordination

- Animation territoriale des conseillers (rencontres annuelles).
- Outillage / Echanges de pratique / enrichissements mutuels via la plateforme du réseau Res'IN

Mécénat (lien entreprises)

- Equipement des conseillers numériques / lieux d'accueil
- Formation complémentaire via du mécénat de compétences.

Quelles sont les missions du conseiller ?

Le conseiller numérique est polyvalent : il peut intervenir sur diverses thématiques comme la maîtrise des compétences de base, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle, l'aide à la parentalité ou la culture numérique.

Il est capable d'accompagner individuellement un usager (permanences) et d'animer des ateliers.

L'offre de services du conseiller numérique

En tant qu'usager, le conseiller numérique m'aide prioritairement à :



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette etc.).



Naviguer sur Internet : outil de fonctionnement et de navigation web.



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.



Envoyer, recevoir, gérer mes courriels.



Apprendre les bases du traitement de texte.



Installer et utiliser des applis utiles sur mon smartphone.



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques.



L'offre de services du conseiller numérique



En tant qu'utilisateur, le conseiller numérique peut m'accompagner si :



Je veux échanger
avec mes proches



Découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion).

Découvrir et utiliser les réseaux sociaux.

Découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur mes outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.).



Je veux trouver un emploi
ou une formation



Découvrir et utiliser les plateformes de recherche d'emploi.

Utiliser les réseaux sociaux pour ma recherche d'emploi.

Découvrir les ressources en ligne pour réaliser mon CV et le diffuser en ligne.

Déposer une annonce sur les sites de petites annonces d'emploi.

Faire mes déclarations en ligne sur Pôle Emploi.



Je veux accompagner mon
enfant



Suivre la scolarité de mon enfant à travers les outils numériques (logiciels de gestion de vie scolaire).

Accéder aux services en ligne communaux de l'enfance.

Découvrir et connaître les usages numériques des enfants/adolescents.

Me sensibiliser aux mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique.

L'offre de services complémentaire du conseiller numérique



En tant qu'utilisateur, le conseiller numérique peut aussi m'accompagner si :



Je veux utiliser les opportunités du numérique



Déposer une annonce sur les sites de petites annonces.

Découvrir et utiliser les modes de paiement en ligne.

Découvrir les outils numériques pour maîtriser ma consommation énergétique.

Bénéficier des avantages de la réalisation de mes démarches administratives.

Créer et utiliser les espaces personnels des grands services publics (France Connect).



Je veux découvrir les opportunités de mon territoire



Trouver un logement sur internet.

Accéder à l'offre locale de soins.

Découvrir les transports en commun et autres solutions de mobilité.

Faire mes démarches auprès des services locaux (immatriculation de véhicule, permis, timbre fiscal, etc.).

S'informer sur les activités culturelles et sociales près de chez moi.



Je veux connaître le numérique



Apprendre à sécuriser mes connexions et me protéger des arnaques sur internet et par mail.

Adopter un usage du numérique respectueux de l'environnement.

Apprendre à gérer, protéger mes données personnelles, et effacer mes traces sur le web.

Apprendre les techniques de vérification de l'information.

Avoir des conseils pour un achat d'équipement et un abonnement internet adapté.

Réponse aux questions soulevées

- **Qui peut porter les contrats / postes ?**

Toutes les structures (publiques / privées) peuvent porter les postes mais les collectivités sont prioritaires. Les postes sont des ETP mais il est possible de mettre à disposition à d'autres structures (associatives par exemple).

- **Quel type de contrat ?**

L'employeur est libre des modalités contractuelles. Le conseiller numérique est employé à temps plein.

- **Pour combien de temps ?**

Le financement de l'Etat porte sur 24 mois mais il est possible de faire des contrats à plus long terme.

- **Quelle formation est proposée et combien cela coûte ?**

La formation des conseillers numériques est prise en charge à 100% par l'Etat dans le cadre de l'AMI. Le marché public qui déterminera les organismes qui assureront les formations est en train d'être passé.

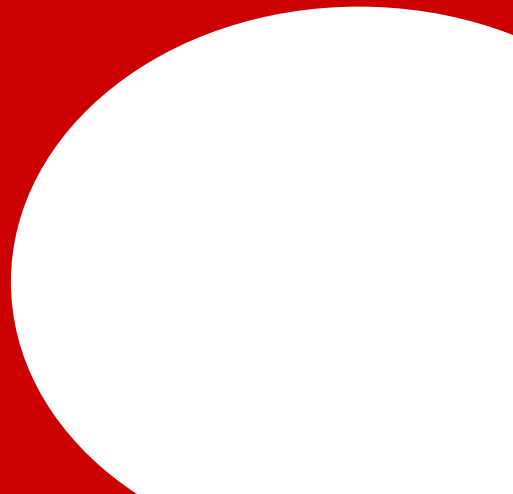
[Pour en savoir plus](#)

Réponse aux questions soulevées (suites)

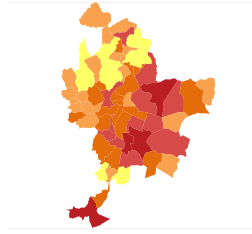
- **Quelles obligations pour la structure accueillante ?**
 - Assurer que le conseiller réalise des activités de montée en compétences du public (ateliers numériques, initiations au numérique), gratuites.
 - Qu'il consacre une partie de son temps aux rencontres locales et nationales organisées pour la communauté et la formation continue, etc.
 - qu'il revête une tenue vestimentaire dédiée fournie par l'Etat.
 - Tout mettre en œuvre pour sélectionner le candidat dans un délai maximum d'un mois sur la plateforme.
 - Signer dans les 15 jours suivants un contrat avec ce candidat,
 - Laisser partir le conseiller numérique en formation initiale ou continue
 - Mettre à sa disposition les moyens et équipements pour réaliser sa mission (ordinateur, téléphone portable, voiture si nécessaire).

[Pour en savoir plus](#)

3. Mise en œuvre concrète du projet.



Méthodologie mise en œuvre



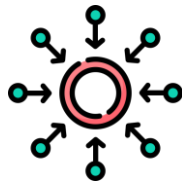
Identification des besoins du territoire grâce à l'indice de fragilité numérique



Quantification du nombre de conseillers numériques alloués avec l'ANCT



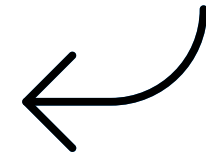
Recoupement avec les demandes déjà remontées sur la plateforme conseillers-numerique.gouv.fr



Compilation des remontées et proposition d'un projet de territoire cohérent



Mise en place d'un formulaire projet, analyse des demandes et des besoins



L'indice de fragilité numérique

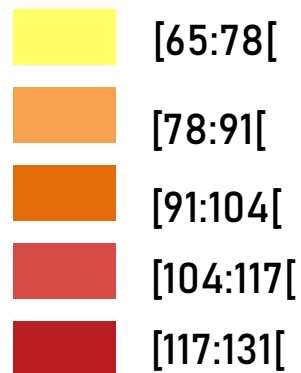
Données : INSEE 2016
Echelle communale

2 grandes thématiques, 4 axes et 7 variables :

Fragilité globale

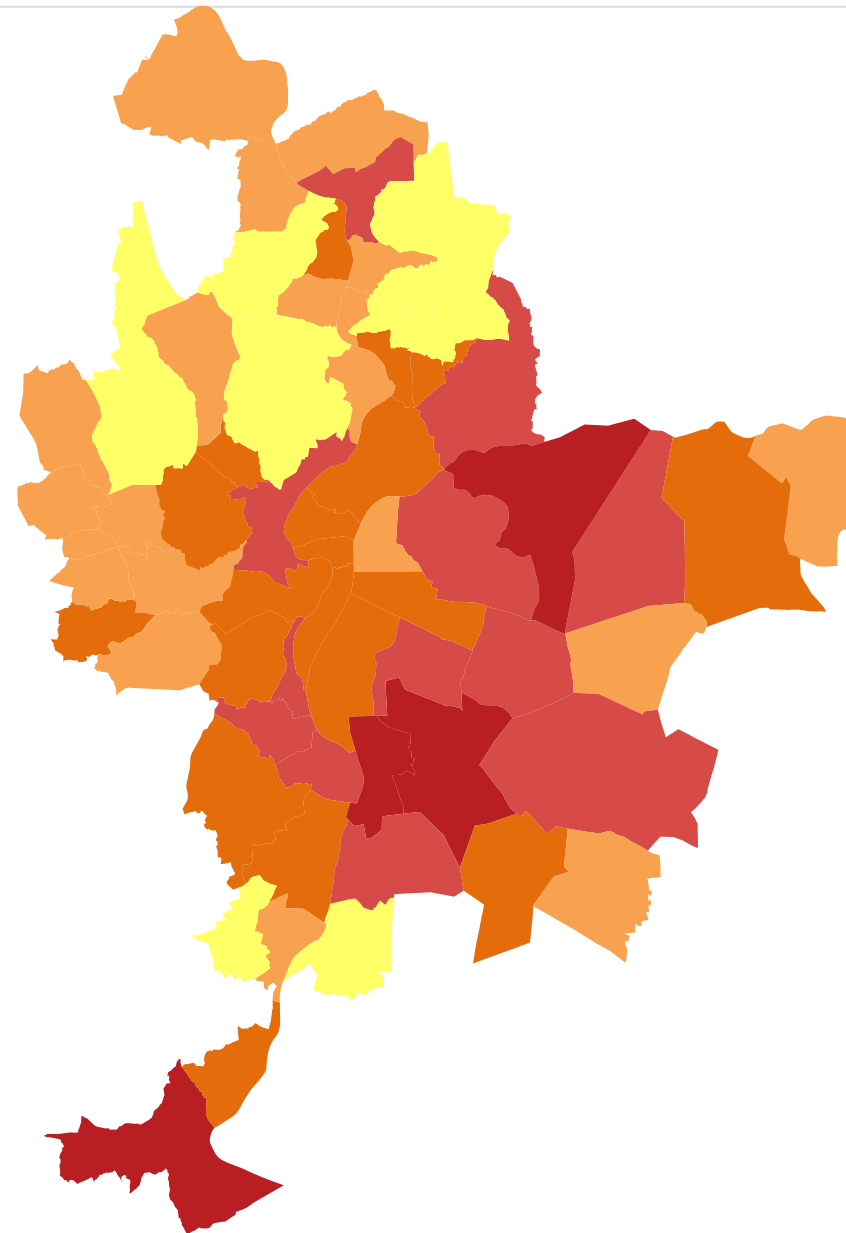


Mesure de la fragilité numérique par rapport à la moyenne de la Métropole en base 100 en 2016



Il ne s'agit ici que d'une projection statistique qu'il faut recouper avec une enquête qualitative ou des données d'enquête sociologique.

Outil développé par la coopérative nationale la Mednum dans le cadre du projet « Incub'O »

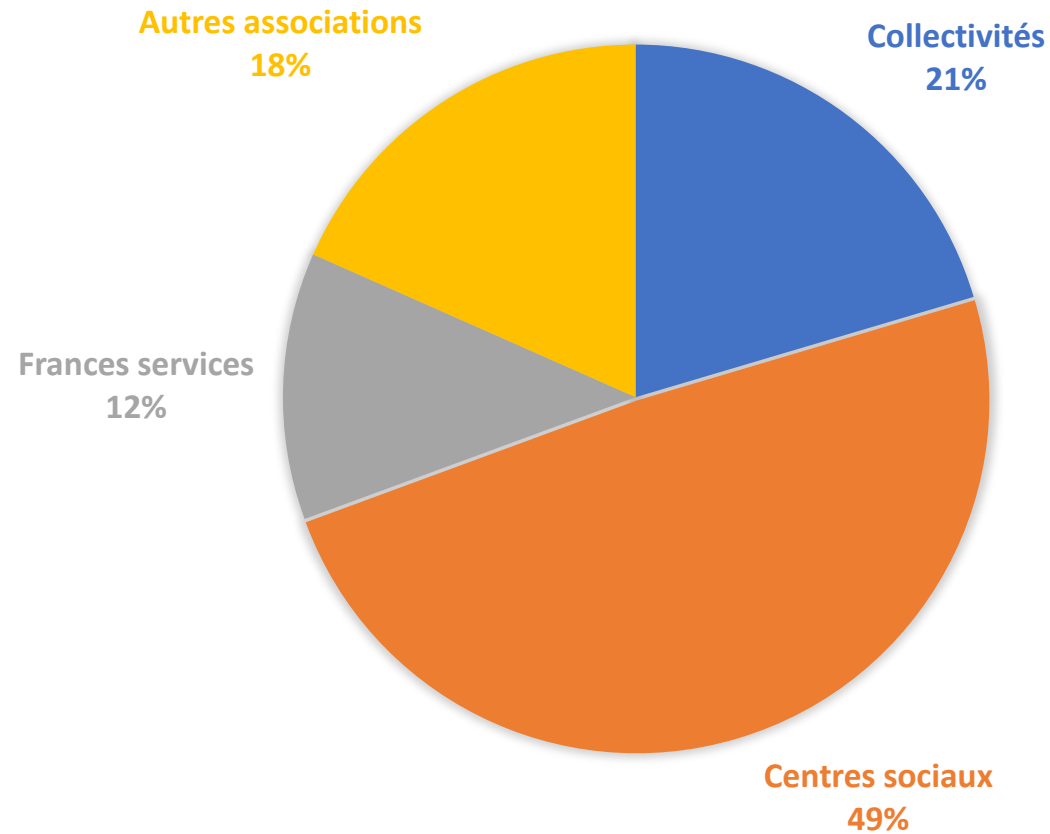


<https://lamednum.coop/actions/indice-de-fragilite-numerique/>

Les remontées à date sur la plateforme

50 demandes
remontées sur la
plateforme au 23/02

DEMANDES EN CONSEILLERS NUMERIQUES



Les centres sociaux fortement mobilisés

Présentation du formulaire projet

Afin de centraliser les différents projets en un seul projet territorial, nous avons mis au point un formulaire à soumettre aux différents acteurs : collectivités en priorité + associations, centres sociaux ayant remonté des besoins.

Contenu du formulaire

- Présentation succincte du projet à remplir : publics / thématiques ciblées, sites d'intervention, matériel, encadrement, calendrier....
- Critères de sélection : priorisation des projets faisant intervenir plusieurs partenaires et couvrant une diversité de publics, recherche de cohérence territoriale.

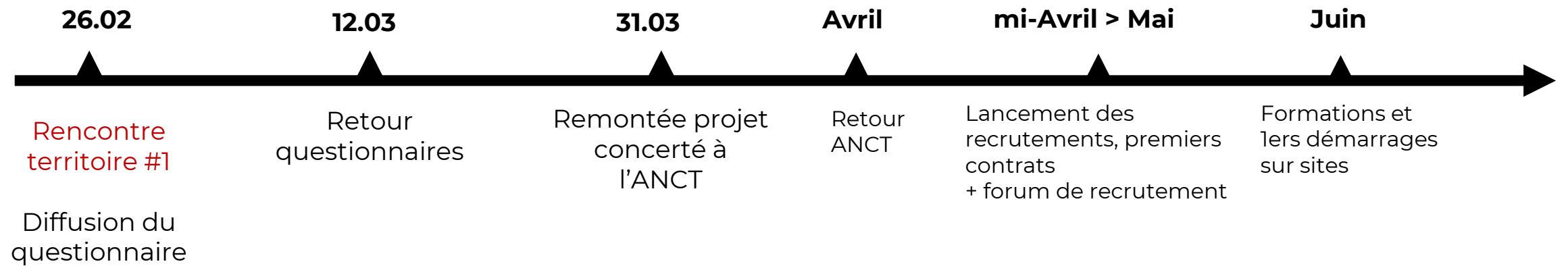
[Lien vers le document complet](#)

Les critères de sélection des dossiers

- Cohérence territoriale / Maillage territorial
- 1 contrat = 1 ETP (partagé entre plusieurs sites ou structures)
- Mixité des publics visés
- Plusieurs thématiques abordées : accès aux droits, culture numérique, emploi, parentalité...

Planning indicatif

2021



Ressources utiles



Le guide de la structure accueillante

<https://cellar-c2.services.clever-cloud.com/conseiller-numerique/Guide%20de%20l%27employeur%20-%20Public%20-%20V3.pdf>



Contrat de travail (projet) type, fiche de poste type, modèle de délibération, guide d'entretien

<https://we.tl/t-dwjHvQ0XKY> (*attention lien provisoire*)



Cartographie métropolitaine : **n'hésitez pas à diffuser autour de vous !**

<https://resin.grandlyon.com/home>

Merci !

N'hésitez pas si vous avez des questions

